



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE CANTON DE LOW**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Canton de Low, tenue le 4 février 2019 à 19h00 en la salle du Conseil, sise au 4C, chemin d'Amour, Canton de Low et conformément au code municipal sont présents son honneur la mairesse, Carole Robert, mesdames les conseillères Joanne Mayer et Maureen Rice et messieurs les conseillers Luc Thivierge et Matthew Orlando formant quorum sous la présidence de madame la mairesse.

Absents : Madame la conseillère, Lucie Cousineau et monsieur le conseiller, Ghyslain Robert.

Monsieur Pierre Gagnon, Directeur général, aussi présent, agit à titre de greffier.

1. ADMINISTRATION

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019 - 1

Madame la mairesse Carole Robert, ouvre la séance ordinaire à 19h00 après constatation du quorum.

AFFAIRES DÉCOULANT DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE - 2

#015-02-2019

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR – SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019 -3

Séance ordinaire du Conseil 4 février 2019

Ordre du jour

1- Administration

1. Ouverture de la séance ordinaire du 4 février 2019 ;
2. Affaires découlant de la réunion précédente ;
3. Adoption de l'ordre du jour - séance ordinaire du 4 février 2019 ;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2019 ;
5. Dépôt du rapport de la mairesse ;
6. Dépôt du rapport du comité d'administration ;
7. Transferts budgétaires ;
8. Acceptation des comptes à payer du 22 décembre 2018 au 21 janvier 2019 ;
9. Adoption du règlement numéro 01-2019 établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2019, ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité ;
10. Ajustement du taux horaire de l'inspecteur municipal ;
11. Information et questions se rapportant à l'administration ;

2 - Sécurité publique

1. Dépôt du rapport du comité de sécurité publique ;
2. Entente avec Michel Lemieux, directeur des incendies – prolongation de 3 mois ;
3. Appui à l'opposition à la loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec ;
4. ~~Achat d'un détecteur 5 gaz~~ ; reporté en mars
5. Information et questions se rapportant à la sécurité publique ;



#016-02-2019

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 7 JANVIER 2019 - 4**

PROPOSÉ par madame la conseillère, Maureen Rice,
APPUYÉ par monsieur le conseiller, Luc Thivierge

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2019 tel que déposé par le directeur général.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	x			
Joanne Mayer	Siège # 1	x			
Maureen Rice	Siège # 2	x			
Lucie Cousineau	Siège # 3				x
Luc Thivierge	Siège # 4	x			
Matthew Orlando	Siège # 5	x			
Ghyslain Robert	Siège # 6				x

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA MAIRESSE - 5

Madame la Mairesse dépose son rapport.

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ D'ADMINISTRATION - 6

Dépôt du rapport.

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES - 7

#017-02-2019

**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU 22 DÉCEMBRE 2018
AU 21 JANVIER 2019 - 8**

ATTENDU QUE les membres du conseil attestent avoir reçu la liste des comptes à payer pour la présente séance et en avoir pris connaissance ;

ATTENDU QUE madame la Mairesse a fait la vérification des comptes à payer à approuver pour la séance du mois de février 2019 et que celle-ci fut aussi faite par le directeur général ;

PAR CONSÉQUENT, il est

PROPOSÉ par madame la conseillère, Joanne Mayer,
APPUYÉ par monsieur le conseiller, Luc Thivierge

ET RÉSOLU par les membres présents du Conseil, d'approuver les comptes à payer tels que déposés par le directeur général au montant de 174760.02 \$, les salaires au montant de 37864.04 \$ et les dépenses incompressibles au montant de 37108.02 \$ pour un total de 249732.28 \$.

# chèque	Fournisseurs	Montant (\$)	Explications
3938	S.A.A.Q.	45.60	vignettes de conformité
3939	PG	15216.95	contrat d'entretien
3940	COMBEQ	431.16	Adhésion 2019

Page 3 sur 17



3942	Battleshield	215.21	véhicule 416 et 616 pressure switch
3943	CRSBP	5417.92	cotisation 2019
3944	Fédération québécoise des minicipalités	1380.37	cotisation 2019
3945	Levett, Sylvia	89.19	frais de déplacement caisse et Poste Canada
3946	Mirock	1621.15	remplacement gouttières et descentes
3947	Québec Municipal	193.51	Service internet 2019-2020
3948	Tourisme Outaouais	339.18	Cotisation 2019
3949	Éditions Wilson & Lafleur	86.10	Code municipal 2019
3950	annulé		
3951	Banque Nationale	18628.00	intérêt et capital ch.Fieldville Règl 006-2002
3952	Legros, Jean et Éric	29383.47	2 de 4 versement contrat déneigement
3953	Banque Nationale	6358.05	intérêts ch.de la Rive et Autopompe règl 002-2012
3954	Battleshield	224.87	Klaxon véhicule urgence
3955	Chambre de Commerce	212.70	Cotisation 2019
3956	Consult'eau	9044.22	honoraires, agronome,hydrogéologie, service ingénierie
3957	DHC	3251.81	Services professionnels ch.Higgins, forfait téléphonique
3958	EFKL	413.91	visites,échantillonnage test 3 stations de pompage 30 dec au 5 janv
3959	Enseignes Multi graphique	62.09	évaluation des travaux technicien et ingénieur
3960	ESC les entrprises Steve Couture	16022.00	ch.de remplacement crédit alloué de (801.10) ch.#3907 annulé montant de 16823.10
3961	Exel Radio	95.43	remplacer boitier
3962	Gatuhier, Éric	720.00	visites,échantillonnage test 3 stations de pompage16 au 29 decembre
3963	Gestion USD	3940.88	financement bac roulant
3964	Groupe informatique DL	4011.63	contrat de servie, antivirus, Office 365 mensuel
3965	Imprimak	588.67	calendrier ordure 2019
3966	Irwin's	266.74	archives sous-sol 4 plywood et 5 4X4
3967	Kelly, Steve	17.60	frais de déplacement feu du pont Kelly barricades
3968	Konica	1015.30	photocopieuse bureau,biblio et incendie
3969	CTM	1050.87	temps d'onde voirie et location
3970	MRC Collines de l'Outaouais	2306.14	13.96 tonnes décembre
3971	Municipalité de Kazabazua	2342.00	entraide municipalité feu ch.River, Route 105 et Baie Mona
3972	Parisien, Simon	1133.91	visites, échantillonnage test 3 stations pompage13-19 dec, 23-29 de cet 30 dec-5 janv
3973	Parisien, Simon	360.00	visites, échantillonnage test 3 stations pompage 5 -12 janv
3974	Piché Lacroix CPA	264.44	diverse consultations surplus,rapport de la mairesse
3975	Pieces d'auto Kelly	275.16	batterie,adaptateur, hose hydraulique
3976	Pieces d'auto Piche	586.37	location annuel cylindre
3977	ADT	136.94	système alarme caserne
3978	Qualité Air Outaouais	340.00	service chauffage rempalcer le séquenceur garage
3979	Raymond Chabot Grant Thornton	6542.08	audit exercice terminé 31 décembre
3980	Richard St-Jacques électrique	536.98	Lumière boîte postale et vérifier trouble station de pompage Fieldville
3981	Riobec	857.50	Vestes (voirie,inspecteur et DG) manteaux voirie
3982	Ronald O'Connor Construction	11497.50	Sander tandem
3983	Rostaing, Christian	8.80	frais de déplacement station de pompage Fieldville
3984	Serrure Outaouais	273.07	changer la serrure garage
3985	Thivierge, Luc	43.96	muffin, beignes rencontre député Bussière
3986	Ultima assurance	26446.00	Assurance infrastructure et véhicules/accident pompiers

3987	Urba +	464.79	pour le travail inspecteur à distance
	Total	174760.22	
	*** Chèque de Piché (3874) est retenu pour explication		
	Dépenses incompressibles		
# prélèvement			
852	Ministère du Revenu Québec (DAS)	13660.82	
853	Receveur général (DAS)	5812.15	
837/837/8 39/840	Bell Canada	751.86	téléphone bureau,garage,incendie,station de pompage
841	Bell Mobilité	68.37	cellulaire
842	D.Morrison	9952.59	essence et huile voirie et incendie
843/844/8 45/846/84 7/848/849/ 850	Hydro Québec	5123.95	bureau, caserne,station de pompage Low,lumières de rues, 400 Route 105,biblio, garage
851	Superieur propane	1738.28	propane chauffage garage
	Total	37108.02	
	RREMQ	1212.22	REER
	Assurance collective	2143.28	
	Salaires nets	37864.04	



		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	x			
Joanne Mayer	Siège # 1	x			
Maureen Rice	Siège # 2	x			
Lucie Cousineau	Siège # 3				x
Luc Thivierge	Siège # 4	x			
Matthew Orlando	Siège # 5	x			
Ghyslain Robert	Siège # 6				x

Adoptée

Je, Pierre Gagnon, Directeur général, atteste avoir les crédits nécessaires, pourvu que le règlement 01-2019 soit adopté, afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Pierre Gagnon
Directeur général



#018-02-2019

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2019 ÉTABLISSANT LES
TAUX DE TAXATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019, AINSI
QUE LE TAUX D'INTÉRÊT ET DE PÉNALITÉ – 9**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE CANTON DE LOW**

RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2019

Règlement établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2019, ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité.

Attendu qu'il y a lieu, pour la Municipalité de Canton de Low, de prévoir des recettes afin de pourvoir aux dépenses de l'exercice financier 2019 ;

PAR CONSÉQUENT, il est

PROPOSÉ par madame la conseillère, Joanne Mayer,
APPUYÉ par monsieur le conseiller, Matthew Orlando

ET RÉSOLU par les membres présents du Conseil qu'il soit statué et ordonné et il est par le présent règlement, statué et ordonné ce qui suit, à savoir:

Article 1 - Préambule

Que le préambule fasse partie intégrante du présent règlement.

Article 2 – Foncière

Que le taux de la taxe foncière générale, pour l'exercice financier 2019 soit établi à 0.585 \$/100\$ d'évaluation, pour tous les immeubles inscrits au rôle d'évaluation foncière en vigueur, pour l'exercice 2019.

Les propriétaires des immeubles sont responsables du paiement de cette taxe.

Article 3 – Matières résiduelles (ordures, récupération)

Que la taxe pour la cueillette, le transport et l'élimination des matières résiduelles (ordures, récupération), pour l'exercice financier 2019, soit établi, tel qu'inscrit ci-dessous :

Catégories	2019 (\$)
Commerce	551.34
Saisonnier	382.78
Commerce & résidence	762.32
Camp d'été	1 142.18
Résidence	210.98
Restaurant – 2 cueillettes	825.98
Roulotte	210.98
Résidence Pagan	956.02

Les propriétaires des immeubles sont responsables du paiement de cette taxe.



Article 4 – Taux pour aqueduc 2019

Que le taux de la taxe pour l'aqueduc pour l'exercice financier 2019, soit établi, tels qu'inscrits ci-dessous :

Catégories	2019 (\$)
Résidentiel	318.72
Commerce	417.00
Commerce & résidence	735.78
Saisonnier (aréna)	1 891.26
Appartement	Nombre d'appartement * 318.72
Résidence Paugan	1 433.88
Toilette supplémentaire	114.66
Agricole	202.86
Robinet d'arrêt	152.46
Commerce + toilette supplémentaire	531.66

Les propriétaires des immeubles sont responsables du paiement de cette taxe.

Article 5 – Taux – Traitement des boues septiques 2019

Qu'une taxe de 42.25\$ par unité bâti pour l'administration et les coûts reliés au site de traitement des boues septiques pour l'exercice financier 2019.

Les propriétaires des immeubles sont responsables du paiement de cette taxe.

Article 6 – Taux de taxes – Sureté du Québec 2019

Qu'un taux de taxe soit de 0.085 \$/100\$ d'évaluation pour l'exercice financier 2019.

Les propriétaires des immeubles sont responsables du paiement de cette taxe.

Article 7 – Taux de taxe spéciale 2019 (règlement 006-2002)

Qu'un taux de taxe soit de 0.011 \$/100\$ d'évaluation pour l'exercice financier 2019.

Les propriétaires des immeubles sont responsables du paiement de cette taxe.

Article 8 – Taux de taxe sectorielle 2019 (règlement 005-2014)

Qu'une taxe sectorielle au montant de 1196.00 \$ pour l'exercice financier 2019 pour le règlement d'emprunt numéro 005-2014.

Les propriétaires des immeubles sont responsables du paiement de cette taxe.

Article 9 – Taux de taxes d'incendie 2019 (règlement 002-2012)

Qu'un taux de taxe soit de 0.014 \$/100\$ d'évaluation pour l'exercice financier 2019 pour le règlement d'emprunt numéro 002-2012.

Les propriétaires des immeubles sont responsables du paiement de cette taxe.

Article 10 – Taux de taxes voirie (Western 2015)

Qu'un taux de taxe soit de 0.030 \$/100\$ d'évaluation pour l'exercice financier 2019.

Les propriétaires des immeubles sont responsables du paiement de cette taxe.

Article 11 – Taux de taxes voirie (Western 2017)



Qu'un taux de taxe soit de 0.024 \$/100\$ d'évaluation pour l'exercice financier 2019.

Les propriétaires des immeubles sont responsables du paiement de cette taxe.

Article 12 – Taux de taxes voirie (Niveleuse John Deere)

Qu'un taux de taxe soit de 0.035 \$/100\$ d'évaluation pour l'exercice financier 2019.

Les propriétaires des immeubles sont responsables du paiement de cette taxe

Article 13 – Taux global de taxation 2019

Qu'un taux global de taxation soit de 0.784 \$/100\$ d'évaluation pour l'exercice financier 2019.

Les propriétaires des immeubles sont responsables du paiement de cette taxe.

Article 14 – Bac noir (vidange) 2019

Taux fixe à 35.00 \$ pour les résidents qui en ont fait l'achat.

Article 15 - Répartition

Lorsque la taxe foncière générale annuelle est supérieure à 300,00\$, le total du compte de taxes est réparti en 4 versements, dont le premier est dû trente jours après l'envoi du compte de taxes et le deuxième versement est dû 60 jours après le premier versement, le troisième versement est dû 60 jours après le deuxième versement, le quatrième versement est dû 60 jours après le troisième versement.

Article 16 – Droit du deuxième versement et suivants

Même lorsque qu'un versement des taxes n'est pas fait avant ou à la date d'échéance, les autres versements ne seront pas dus immédiatement, à la date d'échéance des versements échus de l'exercice en cours et les intérêts ne se calculent que sur les sommes dues à la date du versement, c'est-à-dire que les citoyens ne perdent en aucun cas leur droit aux deuxième, troisième, quatrième, versements, advenant que l'un ou l'autre des versements ne soient pas faits à échéance.

Article 17 – Taux d'intérêt

Le taux d'intérêt pour tout compte de taxes ou autre compte échu est de 15% l'an pour l'exercice financier 2019.

Article 18 – Taux de pénalité

Le taux de pénalité pour tout compte de taxes et autre compte échu est de 5% l'an pour l'exercice financier 2019.

Article 19 – Abrogation

Le présent règlement abroge, à toutes fins que de droit, tout règlement ou résolution qui sont incompatibles avec celles ci-dessus édictées.



Article 20 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à la municipalité de Canton de Low ce 4^e jour du mois de février 2019.

Avis de motion :	7 janvier 2019
Adoption du projet de règlement	7 janvier 2019
Adoption du règlement :	4 février 2019
Entrée en vigueur :	4 février 2019

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	x			
Joanne Mayer	Siège # 1	x			
Maureen Rice	Siège # 2		x		
Lucie Cousineau	Siège # 3				x
Luc Thivierge	Siège # 4		x		
Matthew Orlando	Siège # 5	x			
Ghyslain Robert	Siège # 6				x

Adoptée

#019-02-2019

AJUSTEMENT DU TAUX HORAIRE DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL - 10

ATTENDU QUE monsieur Robert Laviolette a fait une demande d'ajustement de son taux horaire pour qu'il reflète son niveau de responsabilités comme inspecteur municipal ;

ATTENDU QUE le Conseil est satisfait du travail de monsieur Robert Laviolette ;

PAR CONSÉQUENT, il est

PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Luc Thivierge,
APPUYÉ par madame la conseillère, Maureen Rice,

ET RÉSOLU par les membres présents du Conseil, d'autoriser l'ajustement du taux horaire de l'inspecteur municipal à 24.00 \$ l'heure et de modifier la clause 6 du contrat d'engagement de monsieur Robert Laviolette pour qu'il reflète la décision du Conseil.

QUE cet ajustement soit fait à partir du 5 février 2019.

QUE le surplus libre soit affecté de cette dépense.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	x			
Joanne Mayer	Siège # 1		x		
Maureen Rice	Siège # 2	x			
Lucie Cousineau	Siège # 3				x
Luc Thivierge	Siège # 4	x			
Matthew Orlando	Siège # 5		x		
Ghyslain Robert	Siège # 6				x

Adoptée



**INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À
L'ADMINISTRATION – 11**

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE -1

Dépôt du rapport.

#020-02-2019

**ENTENTE AVEC MICHEL LEMIEUX, DIRECTEUR DES INCENDIES
– PROLONGATION DE 3 MOIS – 2**

ATTENDU QUE la résolution numéro 31-02-2017 pour l'embauche de monsieur Michel Lemieux se termine le 1^{er} février 2019 ;

ATTENDU QUE le Conseil désire se prévaloir d'une période de trois mois additionnels pour analyser ses besoins en sécurité publique ;

PAR CONSÉQUENT, il est

PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Matthew Orlando,
APPUYÉ par madame la conseillère, Joanne Mayer

ET RÉSOLU par les membres présents du Conseil, de prolonger la période d'embauche de monsieur Michel Lemieux de trois (3) mois, débutant le 1^{er} février 2019 et se terminant le 6 mai 2019 au poste de Directeur au Service des incendies.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	x			
Joanne Mayer	Siège # 1	x			
Maureen Rice	Siège # 2	x			
Lucie Cousineau	Siège # 3				x
Luc Thivierge	Siège # 4	x			
Matthew Orlando	Siège # 5	x			
Ghyslain Robert	Siège # 6				x

Adoptée

#021-02-2019

**APPUI À L'OPPOSITION À LA LOI SUR L'ENREGISTREMENT
DES ARMES À FEU DU QUÉBEC - 3**

CONSIDÉRANT QUE l'ex-premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard a forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (Service d'inscription des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés;

CONSIDÉRANT QUE la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de ce registre (\$17 millions pour la mise en place et \$5 millions annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;



CONSIDÉRANT QU'en date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82% des armes québécoises (1.6 million) ne sont toujours pas inscrites au registre;

CONSIDÉRANT QUE le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu (qui est passé de \$2 millions à \$2 milliards), vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;

CONSIDÉRANT QUE l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées (en santé, par exemple);

PAR CONSÉQUENT, il est

PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Matthew Orlando,
APPUYÉ par madame la conseillère, Maureen Rice,

ET RÉSOLU par les membres présents du Conseil,

QUE la municipalité de Canton de Low appuie les municipalités de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à demander aux députés de faire marche arrière en ce qui concerne la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction ;

QUE le Conseil municipal exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace ;

QUE le Conseil appuie les municipalités de la MRCVG à demander au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes nécessaires d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes feu et la démonisation de leurs propriétaires ;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

QUE copie de cette résolution soit envoyée à monsieur Robert Bussière, Député de Gatineau.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	x			
Joanne Mayer	Siège # 1		x		
Maureen Rice	Siège # 2	x			
Lucie Cousineau	Siège # 3				x
Luc Thivierge	Siège # 4	x			
Matthew Orlando	Siège # 5	x			
Ghyslain Robert	Siège # 6				x

Adoptée

ACHAT D'UN DÉTECTEUR 5 GAZ – 4

Remis au mois de mars.

INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE - 5

3. TRAVAUX PUBLICS

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS -1



Dépôt du rapport.

#022-02-2019

RIRL – RÉFECTION DU CHEMIN MARTINDALE - 2

ATTENDU QUE monsieur Philippe Beaudoin, technicien en Génie civil de la MRCVG, demande l’approbation du Conseil pour procéder à la conception de plan et devis pour le chemin Martindale en trois (3) offres de service distinctes tel que :

1. Travaux de drainage (fossés, ponceaux)
2. Travaux d’infrastructure de chaussée (Décohésionnement, rechargement granulaire)
3. Asphaltage et correction des entrées privés ;

PAR CONSÉQUENT, il est

PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Luc Thivierge,
APPUYÉ par madame la conseillère, Joanne Mayer

ET RÉSOLU par les membres présents du Conseil, d’autoriser la conception de plan et devis pour le chemin Martindale en trois (3) offres de service distinctes.

QUE les trois (3) offres de service distinctes soient présentées au comité de voirie de la municipalité de Canton de Low avant sa publication.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	x			
Joanne Mayer	Siège # 1	x			
Maureen Rice	Siège # 2	x			
Lucie Cousineau	Siège # 3				x
Luc Thivierge	Siège # 4	x			
Matthew Orlando	Siège # 5	x			
Ghyslain Robert	Siège # 6				x

Adoptée

~~ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 02-2019 CONCERNANT LA CONSTITUTION D’UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L’ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES - 3~~

Remis au mois de mars.

#023-02-2019

ENTENTE DE GRÉ À GRÉ -- CONTRÔLE DE LA VÉGÉTATION DANS L’EMPRISE DU CHEMIN FIELDVILLE - 4

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin de contrôler la végétation dans l’emprise des chemins pour la sécurité des gens ;

ATTENDU QUE le contrôle la végétation permet aux tabliers des chemins de sécher plus rapidement ;

ATTENDU QUE la Municipalité souscrit au principe d’embauche local ;

ATTENDU QUE le contrôle la végétation sera faite par ébranchage mécanique (pelle et la tête) à 200.00 \$ l’heure ;

ATTENDU QUE l’entrepreneur dégage la municipalité de tous dommages causés aux personnes, aux matériaux et autres choses à l’occasion de l’exécution de son contrat par lui, ses agents ou ses employés ;



ATTENDU QUE l'entrepreneur est seul responsable de ses bris mécaniques, les heures effectuées aux réparations s'il y a lieu ne devront pas être facturées ;

ATTENDU QUE la surveillance exercée par la municipalité pour la bonne exécution des travaux ne dégage aucunement l'entrepreneur de sa responsabilité quant aux dommages ou accidents ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur doit s'occuper lui-même de la signalisation routière, par du personnel compétent et/ou panneaux lors de l'exécution des travaux. Il est le seul responsable de la sécurité des travailleurs et du public pendant les travaux.

PAR CONSÉQUENT, il est

PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Luc Thivierge,
APPUYÉ par madame la conseillère, Joanne Mayer

ET RÉSOLU par les membres présents du Conseil, d'octroyer l'entente de gré à gré, d'un maximum de 23 000.00 \$ taxes incluses, pour le contrôle de la végétation dans l'emprise du chemin Fieldville à la firme RAY A THOMPSON CAMIONNAGE LTD.

QUE le surplus libre soit affecté de cette dépense.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	x			
Joanne Mayer	Siège # 1	x			
Maureen Rice	Siège # 2			x	
Lucie Cousineau	Siège # 3				x
Luc Thivierge	Siège # 4	x			
Matthew Orlando	Siège # 5	x			
Ghyslain Robert	Siège # 6				x

Adoptée

#024-02-2019

**ENTENTE DE GRÉ À GRÉ -- CONTRÔLE DE LA VÉGÉTATION
DANS L'EMPRISE DU CHEMIN MCDONALD - 5**

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin de contrôler la végétation dans l'emprise des chemins pour la sécurité des gens ;

ATTENDU QUE le contrôle la végétation permet aux tabliers des chemins de sécher plus rapidement ;

ATTENDU QUE la Municipalité souscrit au principe d'embauche local ;

ATTENDU QUE le contrôle la végétation sera faite par ébranchage mécanique (pelle et la tête) à 200.00 \$ l'heure ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur dégage la municipalité de tous dommages causés aux personnes, aux matériaux et autres choses à l'occasion de l'exécution de son contrat par lui, ses agents ou ses employés ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur est seul responsable de ses bris mécaniques, les heures effectuées aux réparations s'il y a lieu ne devront pas être facturées ;

ATTENDU QUE la surveillance exercée par la municipalité pour la bonne exécution des travaux ne dégage aucunement l'entrepreneur de sa responsabilité quant aux dommages ou accidents ;



ATTENDU QUE l'entrepreneur doit s'occuper lui-même de la signalisation routière, par du personnel compétent et/ou panneaux lors de l'exécution des travaux. Il est le seul responsable de la sécurité des travailleurs et du public pendant les travaux.

PAR CONSÉQUENT, il est

PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Luc Thivierge,
APPUYÉ par monsieur le conseiller, Matthew Orlando

ET RÉSOLU par les membres présents du Conseil, d'octroyer l'entente de gré à gré, d'un maximum de 23 000.00 \$ taxes incluses, pour le contrôle de la végétation dans l'emprise du chemin McDonald à la firme RAY A THOMPSON CAMIONNAGE LTD.

QUE le surplus libre soit affecté de cette dépense.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	x			
Joanne Mayer	Siège # 1	x			
Maureen Rice	Siège # 2			x	
Lucie Cousineau	Siège # 3				x
Luc Thivierge	Siège # 4	x			
Matthew Orlando	Siège # 5	x			
Ghyslain Robert	Siège # 6				x

Adoptée

INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT AUX TRAVAUX PUBLICS - 6

4. ENVIRONNEMENT

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT -1

Dépôt du rapport.

#025-02-2019

CRÉDIT DE TAXES POUR VIDANGES - 2

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une ristourne de la municipalité de Denholm au montant de 13 442.30 \$ pour les vidanges ;

PAR CONSÉQUENT, il est

PROPOSÉ par madame la conseillère, Joanne Mayer,
APPUYÉ par madame la conseillère, Maureen Rice

ET RÉSOLU par les membres présents du Conseil, d'autoriser un crédit de taxes pour les vidanges aux citoyens selon le tableau suivant :



	Facturation 2019 - Avant crédit	Crédit	
Code 30	192835.72	11 371.25	12.44ch * 914
Code 32	2531.76	149.29	149.29ch* 1
Code 33	2073.92	122.30	61.15ch * 2
Code 34	1142.18	67.35	67.35ch * 1
Code 37	8270.1	487.68	32.51ch * 15
Code 38	382.78	22.57	22.57 ch* 1
Code 40	4573.92	269.72	44.95ch * 6
Code 41	956.02	56.38	56.38each * 1
Code 42	12658.8	746.47	24.88ch * 30
Code 43	2531.76	149.29	37.32 * 4
	227956.96	13442.3	
ordures			
Code 30	résidentielles	914*210.98	
Code 32	Hydro QC	2531.76 (12 * 210.98	
restaurant 2			
cueillettes et 1 2 *			
Code 33	résidentielle	1036.96(210.98+825.98)	
Code 34	Ordure camp d'été	1*1142.18	
Code 37	ordure commerce	15 * 551.34	
Code 38	ordure saisonnier	1 * 382.78	
ordure commerce 6 * 762.32			
Code 40	et résidentielle	(551.34+210.98	
Code 41	Résidence Paugan	1 * 956.02	
2 ordures			
Code 42	résidentielles	30 * 421.96	
3 ordures			
Code 43	résidentielles	4 * 632.94	

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	x			
Joanne Mayer	Siège # 1	x			
Maureen Rice	Siège # 2	x			
Lucie Cousineau	Siège # 3				x
Luc Thivierge	Siège # 4	x			
Matthew Orlando	Siège # 5	x			
Ghyslain Robert	Siège # 6				x

Adoptée



#026-02-2019

**COMITÉ SANITAIRE INTERMUNICIPAL LOW-DENHOLM –
ENTENTE RELATIVE À L'ENLÈVEMENT DES ORDURES ET DU
RECYCLAGE - 3**

CONSIDÉRANT QUE l'article 4, de l'entente relative à l'enlèvement des ordures et du recyclage, mentionne la création d'un *Comité sanitaire intermunicipal Low-Denholm* et devra être composé de deux (2) membres de chacune des municipalités parties à l'entente ;

PAR CONSÉQUENT, il est

PROPOSÉ par madame la conseillère, Maureen Rice,
APPUYÉ par monsieur le conseiller, Luc Thivierge

ET RÉSOLU par les membres présents du Conseil de nommer un membre du comité d'Hygiène du milieu et monsieur le directeur général, Pierre Gagnon représentants de la Municipalité au sein du *Comité sanitaire intermunicipal Low-Denholm*.

D'annuler la résolution numéro #236-08-2018.

QUE la présente résolution abroge tout texte incompatible avec cette résolution.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	x			
Joanne Mayer	Siège # 1	x			
Maureen Rice	Siège # 2	x			
Lucie Cousineau	Siège # 3				x
Luc Thivierge	Siège # 4	x			
Matthew Orlando	Siège # 5	x			
Ghyslain Robert	Siège # 6				x

Adoptée

**INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À
L'ENVIRONNEMENT - 4**

5. **URBANISME**

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE D'URBANISME -1

Monsieur le conseiller, Matthieu Orlando, dépose le rapport du comité.

**INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À L'URBANISME -
2**

6. **LOISIRS ET CULTURE ET COMMUNICATIONS**

**DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ LOISIRS ET CULTURE ET
COMMUNICATIONS -1**

Dépôt du rapport.



**INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À
LOISIRS ET CULTURE ET COMMUNICATIONS - 2**

7. **VARIA**

8. **CORRESPONDANCE**

9. **PÉRIODES DE QUESTIONS**

Les périodes de questions ont duré environ 45 minutes.

#027-02-2019

CLÔTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019

PROPOSÉ par madame la conseillère, Joanne Mayer,
APPUYÉ par monsieur le conseiller, Luc Thivierge

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal clôture la séance ordinaire du 4 février 2019 à 21h35.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	x			
Joanne Mayer	Siège # 1	x			
Maureen Rice	Siège # 2	x			
Lucie Cousineau	Siège # 3				x
Luc Thivierge	Siège # 4	x			
Matthew Orlando	Siège # 5	x			
Ghyslain Robert	Siège # 6				x

Adoptée

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Madame la Mairesse, Carole Robert lèvent la séance ordinaire 4 février 2018.

Pierre Gagnon
Directeur général

Carole Robert
Mairesse

